

Tableau des frais restant à charge des apprentis

La MFR/CFA est financée par les OPCO pour un coût apprenti défini par France Compétences.

De ce fait aucun frais de scolarité n'est facturé à l'apprenti(e).

Ne restent à sa charge que les frais de restauration et d'hébergement.

En cas d'absence de l'apprenant, les frais de restauration et d'hébergement sont remboursés à partir de 2 semaines d'absence consécutives justifiées (certificat médical).

Classe		Demi-pension / an	Pension / an
Bac Professionnel Agroéquipement	Seconde	658 €	1 938 €
	Première	696 €	2 056 €
	Terminale	734 €	2 174 €
Bac Professionnel SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires)	Terminale	734 €	2 174 €
Bac Professionnel Maintenance des Matériels Agricoles	Seconde	658 €	1 938 €
	Première	810 €	2 410 €
	Terminale		
Certificat de Spécialisation « Tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance »		658 €	1 938 €
Titre Professionnel CT ETA (Conducteur de Travaux en Entreprise de Travaux Agricoles)		430 €	1 230 €
BTSA ACSE (Brevet de Technicien Supérieur Agricole Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole)		810 €	2 410 €
BTSA DATR ((Brevet de Technicien Supérieur Agricole Développement, Animation des Territoires Ruraux)			

• Des **AIDES spécifiques pour les apprentis (via l'OPCO)** viennent en déduction de ces frais (reversées en fin d'année scolaire).

- Restauration : 3 € / repas
- Hébergement : 6 € / nuitée

*Ex1 : BTSA ACSE – 20 semaines de présence à la MFR / an – Demi-pension
→ aides restauration = 300 € → reste à charge 510 €*

*Ex2 : Terminale MMA – 20 semaines de présence à la MFR – Interne
→ Aide repas 27 €/sem – hébergement 24 €/sem → aides totales = 1020 €
→ Reste à charge = 1390 €*

Contact : 05 49 74 06 44
mfr.sevroupe@mfr.asso.fr